

| | |
|---|---|
| Mairie de Marolles-en-Brie Place Charles de Gaulle 94440 Marolles-en-Brie | EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL |
| Délibération n° 14/2023 | Objet : Affectation du résultat 2022. |

Conseillers en exercice : 27

Présents : 20

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 27

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 19h30,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence d'Alphonse BOYE, Maire,

Présents : Alphonse BOYE, Maire.

Vanessa HANNI, Anne FERREIRA, Jean-Luc DESPREZ, Pauline BISQUERT, Arnaud DESSAINT, Céline MONASSA, adjoints au Maire.

Jean-Pierre VANHAVERE, Dominique HUMEZ, François ELIE, Caroline DELISSE, Samantha CRISIAS, Noémie ARNOFFI, Bernard KAMMERER, Benjamin GAUDON, Mathias ALONSO, Joël VILLAÇA, Claude DUROUX, Laura DELBOSC, Thierry EVAÏN conseillers municipaux.

Absents représentés : Alain BOUKRIS représenté par Anne FERREIRA, Roland TIBI représenté par Caroline DELISSE, Mehdi BELLOUTH représenté par Arnaud DESSAINT, Grégory NGUYEN représenté par Jean-Luc DESPREZ, Carine CHARLES représentée par Joël VILLAÇA, Stéphanie COUCHOUX représentée par Dominique HUMEZ, Jean-Charles JOULAIN représenté par Claude DUROUX.**Absents** : /

Madame Dominique HUMEZ a été nommée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 ;**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;**Vu** l'avis de la commission Finances et Marchés Publics en date du 28 mars 2023 ;**Considérant** que les comptes administratif et de gestion 2022 font apparaître un résultat global des :

- section de fonctionnement : **1.377.094,84 €**
- section d'investissement : **145.538,08 €**

Considérant que le résultat de la section d'investissement de **145.538,08 €€** est automatiquement reporté en 2023 en recette de la section d'investissement (article budgétaire 001) ;**Considérant** qu'à la clôture de l'exercice 2022 le solde des restes à réaliser de la section d'investissement s'élève à **1.229.596,46 €** ;Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 de **1.377.094,84 €** de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 2023 : **977.094,84 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2023 : **400.000,00 €** - article budgétaire 1068 (recettes),

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,**A l'unanimité des votants 24 voix pour et 3 abstentions (Bernard KAMMERER, Carine CHARLES et Joël VILLAÇA).**

ARTICLE UNIQUE : AFFECTE le résultat de fonctionnement 2022 de **1.377.094,84 €** de la manière suivante :

- Section de fonctionnement 2023 : **977.094,84 €** - article budgétaire 002 (recettes),
- Section d'investissement 2023 : **400.000,00 €** - article budgétaire 1068 (recettes),

CERTIFIE CONFORME

MAROLLES-EN-BRIE, le 6 avril 2023


Dominique HUMEZ
Secrétaire de séance


Alphonse BOYE
Maire de Marolles-en-Brie

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr